

Quand elle a inventé la GUL,
Duflot sortait-elle d'une
salle de shoot ?



La **GUL** : Garantie Universelle des Loyers est un beau concept qui nous vient d'une ministre de l'environnement qui soutient de tout son coeur les émeutiers de Nantes mais qui n'a pas participé à la guérilla urbaine parce que ministre. On ne peut pas inventer des inepties en touchant un salaire de ministre et jeter des pavés à la gueule de son patron. Ce serait désordre et anarchie que Manuel et Jean-Marc jugent inacceptables au sein du gouvernement. Donc la GUL c'est quoi, c'est tout simplement la garantie que le bailleur d'un logement touchera son loyer payé par l'Etat en cas d'impayé par le locataire. C'est très bisou sauf que cette idée issue d'un cerveau dopé aux substances aromatiques pas encore

légalisées a un coût et que celui-ci n'est pas négligeable: entre 400 et 700 millions d'Euros.

A l'heure ou il convient selon le gouvernement de faire des économies au point de faire payer des taxes sur l'impôt, nous allons encore nous taper une bonne tranche d'ardoise bien salée. Bon en fait ce n'est pas le contribuable qui paiera directement, ce sont les entreprises de plus de 20 salariés qui recevront la facture et par conséquent des salariés qui deviendront chômeurs, histoire d'inverser la courbe du chômage dans le mauvais sens et de saborder le tissu économique du pays à coup de charges supplémentaires.

On peut penser que ce dispositif supplémentaire très généreux avec vos sous fera le bonheur des bailleurs, certes, mais il fera aussi le bonheur de pas mal de fraîchement débarqués qui étaient discriminés façon négative. Ils pourront accéder à un logement que vous allez payer avec l'aide des nombreuses associations largement subventionnées et vous n'aurez pas le choix sinon c'est Mrap, Sos-Racisme et autre officines prêtes à vous dépouiller de ce qui vous reste.

Alur maintenant, Accès au logement et à l'urbanisme rénové Alur avec PTZ + et un bouillon cube saveur méditerranéenne, ça nous donne une vieille maison en pierre complètement retapée pour héberger dans les meilleurs conditions (proches autant que possible des BBC, Bâtiment Basse Consommation). Désolé je ne peux pas vous fournir la définition « de proche de » c'est le vaste flou artistique de notre ministre du droit au logement. Bon sinon c'est positif, on vous fait moins 18% sur l'acquisition et vous louez pendant neuf ans. Vous avez donc les premiers loyers puis à défaut de ceux-ci le GUL pendant 18 mois puis plus rien parce que c'est dans la Loi. On ne peut pas virer un locataire indélicat et des exemples il en existe des milliers. Vous avez payé un bien, retapé le tout et ça vous a coûté cher, au bout de neuf années vous pouvez tout refaire et vous avez perdu en moyenne 7 années de loyers.

Cécile ? Tu m'écoutes là ? Dalo Oui mais Dalo quoi ?

Philippe Legrand